

Budget Supplémentaire - Rapport de présentation - Exercice 2020

Séance plénière du 30 juin 2020

La baisse des recettes est particulièrement inquiétante puisqu'au-delà des effets immédiats, se profile également pour 2021 un choc sur un autre impôt directement lié à l'activité économique du territoire, à savoir la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

La démarche du Conseil régional, qui consiste à présenter un budget rectificatif en deux temps, est intéressante. Le présent budget supplémentaire constitue en effet un constat de l'évolution des dépenses et ressources induites par la gestion de la crise sanitaire et, après avoir pris le temps de la réflexion politique, le Conseil régional élaborera un deuxième budget rectificatif sous la forme d'un plan de relance.

Le CESER considère que l'important est à présent d'envisager l'avenir et d'identifier comment réorienter les politiques régionales. Tirer les enseignements de la crise dans toutes ses dimensions est nécessaire pour évaluer les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à un véritable plan de relance et préparer l'avenir, avec des priorités claires.

La grande disparité de moyens annoncés entre les différentes actions, pour lesquelles certaines bénéficieront de crédits nettement limités, fait craindre un risque de « saupoudrage » sans réel effet structurant. Le CESER demande au Conseil régional que les mesures présentées dans le futur Plan de relance portent principalement sur les TPE/PME, sachant que les grands groupes sont accompagnés au niveau national.

Concernant l'emprunt, 48,14 M€ s'ajoutent aux 578 M€ prévus au Budget primitif (BP), amenant le besoin d'emprunt à 627 M€ pour 2020. Ce montant semble peu important au regard de la crise sanitaire et de la mise en œuvre du Plan d'urgence régional. D'autant plus que le montant annoncé du besoin d'emprunt ne correspond pas nécessairement au montant de l'emprunt effectivement utilisé.

Le CESER apprécie la mobilisation par le Conseil régional de 5 M€ destinés à soutenir les associations dont l'activité a été fortement altérée par les effets de la crise sanitaire. Les incidences de perte d'activité sont encore difficiles à mesurer et il serait de ce fait utile de reporter la date limite de dépôt des demandes.

Le CESER apprécie la proposition du Conseil régional de prolonger à hauteur de 4,71 M€ le financement des emplois associatifs du territoire Limousin, pour les associations qui n'auraient encore pu se réorienter vers des aides sectorielles aux projets.

En ce qui concerne le « Fonds d'urgence pour les entreprises - subventions et prêts régionaux », le Conseil régional ne devrait pas se satisfaire de flécher l'aide régionale uniquement sur la trésorerie des entreprises mais dès maintenant les aider à la réalisation de leurs projets, afin de permettre une vraie relance.

Les variables financières présentées dans le cadre de ce budget supplémentaire résultent :

En recettes :

- de l'excédent de l'exercice 2019 constaté au compte administratif, soit 135,2 M€
- de recettes nouvelles, pour un montant de 44,2 M€ (dont 17,3 M€ liées à la COVID-19)
- de l'annulation de recettes pour un montant de - 141,5 M€ (dont 122,7 M€ de pertes de recettes fiscales)
- de l'inscription de 48,14 M€ des prévisions d'emprunt supplémentaire au budget 2020.

En dépenses :

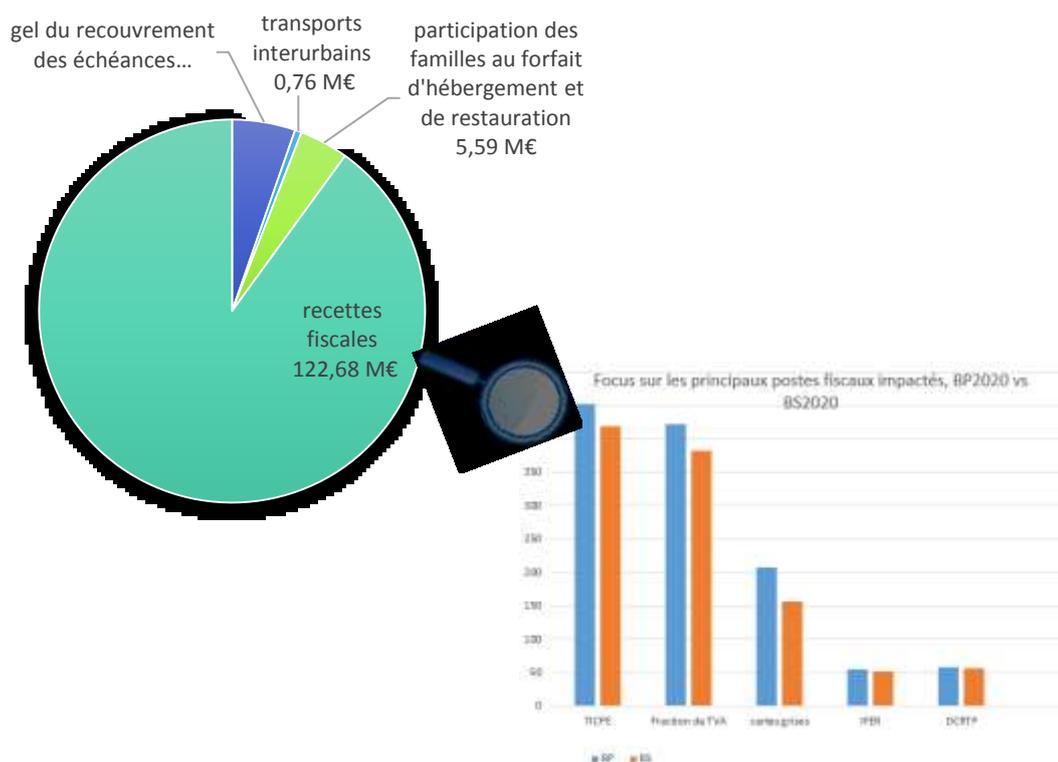
- de l'inscription de 114,8 M€ de dépenses nouvelles
- de l'annulation de dépenses pour un montant de - 28,8 M€.

1. Les impacts de la crise sanitaire sur les recettes régionales

1 – La baisse des recettes

Les recettes à annuler sur les prévisions 2020, hors emprunt, s'élèvent à **141,54 M€**,

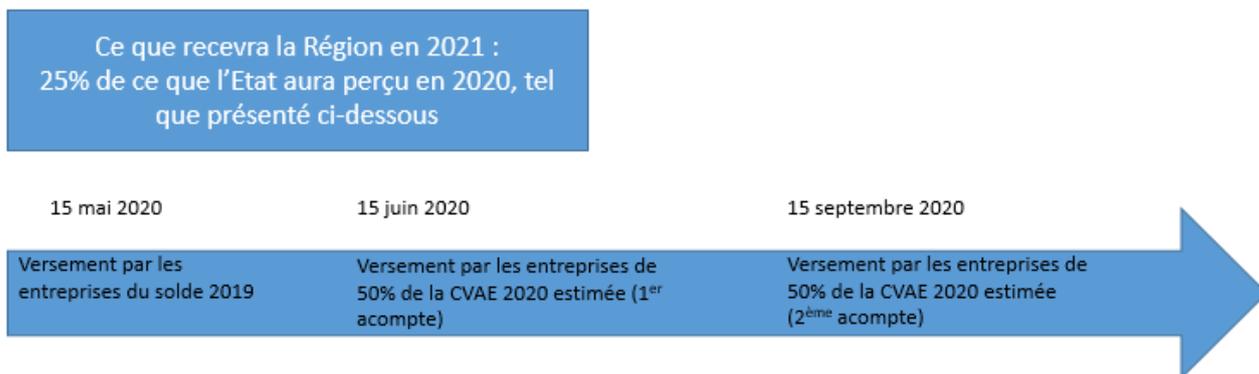
- **Dont 136,25 M€ directement liés à la crise sanitaire.**



Le budget supplémentaire intègre une baisse de recettes pour l'exercice en cours, en raison notamment d'un recul des ventes de carburant (- 32,4 M€ de recettes de TICPE) et des ventes de véhicules (- 51 M€).

Au-delà des difficultés conjoncturelles liées à la crise, la part des recettes liées à l'automobile dans l'ensemble des ressources régionales interroge sur le modèle fiscal régional. Il est en effet paradoxal pour la Région de dépendre pour une part importante de ses recettes de la dynamique automobile, alors qu'elle affiche par ailleurs, et à juste titre, de fortes ambitions en matière de mobilité durable. Une réforme de la fiscalité régionale s'impose, afin de permettre aux Régions d'avoir des recettes plus en adéquation avec les transitions et mutations qu'elles doivent impulser et accompagner. Cette baisse des recettes est particulièrement inquiétante puisqu'au-delà de ces effets immédiats, se profile également pour 2021 un choc sur un autre impôt directement lié à l'activité économique du territoire, à savoir la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

Focus sur la CVAE



En 2021, compte tenu du ralentissement de l'activité, l'assiette de CVAE devrait connaître une chute significative. En effet, outre la baisse de leur valeur ajoutée, selon leur situation économique, de nombreuses entreprises pourraient être en difficulté pour verser le dernier acompte en septembre. L'Etat est conduit à accorder des allègements. Les entreprises pourront notamment anticiper de manière plus large la baisse de leur acompte.

La démarche du Conseil régional, qui consiste à présenter un budget rectificatif en deux temps, est intéressante. Le présent budget supplémentaire constitue en effet un constat de l'évolution des dépenses et ressources induites par la gestion de la crise sanitaire et, après avoir pris le temps de la réflexion politique, le Conseil régional élaborera un deuxième budget rectificatif sous la forme d'un plan de relance.

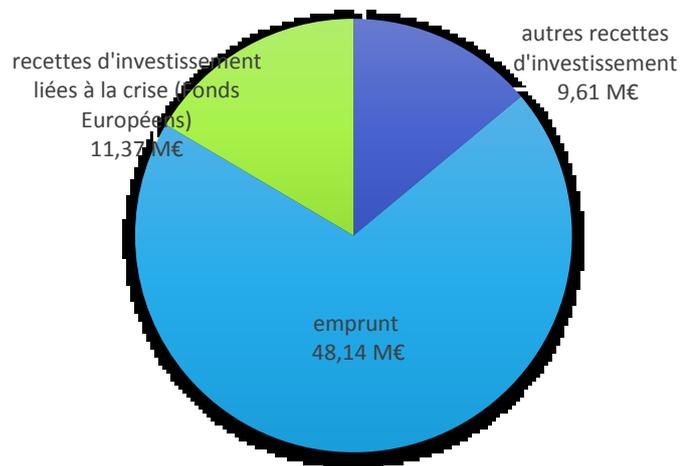
Le CESER considère que l'important est à présent d'envisager l'avenir et d'identifier comment réorienter les politiques régionales. Tirer les enseignements de la crise dans toutes ses dimensions est nécessaire pour évaluer les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à un véritable plan de relance et préparer l'avenir, avec des priorités claires.

Il reste beaucoup d'incertitudes et le CESER attend des éléments d'anticipation pour 2021 dans le prochain Budget rectificatif, en octobre.

2 – Les recettes supplémentaires

Les recettes supplémentaires s'élèvent à **92,32 M€**, dont :

- 69,12 M€ au titre de la section d'investissement, répartis comme suit :



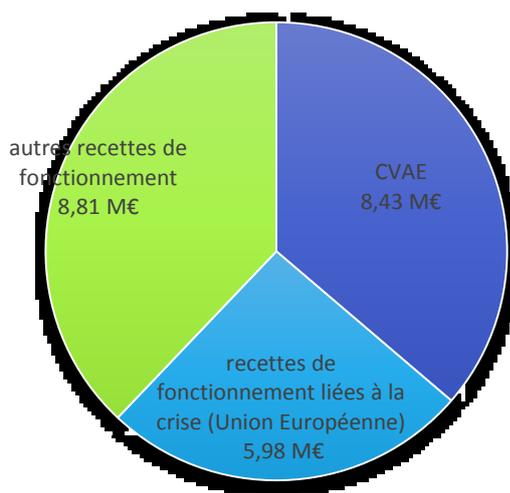
Concernant l'emprunt, 48,14 M€ s'ajoutent aux 578 M€ prévus au BP, amenant le besoin d'emprunt à 627 M€ pour 2020. Ce montant semble peu important au regard de la crise sanitaire et de la mise en œuvre du Plan d'urgence régional. D'autant plus que le montant annoncé du besoin d'emprunt ne correspond pas nécessairement au montant de l'emprunt effectivement utilisé.

Pour mémoire :

| | Emprunt annoncé au BP | Utilisation effective de l'emprunt (CA) | ratio entre ce qui est annoncé et ce qui est utilisé (en %) |
|-------------|-----------------------|---|---|
| 2016 | 667 M€ | 444 M€ | 66,57 |
| 2017 | 633 M€ | 276,4 M€ | 43,67 |
| 2018 | 585 M€ | 201 M€ | 34,36 |
| 2019 | 523,3 M€ | 150 M€ | 28,66 |
| 2020 | 627 M€* | | |

*579 M€ au BP + 48,14M€ au BS

- 23,20 M€ au titre de la section de fonctionnement, répartis comme suit :



2. Les dépenses nouvelles liées à la crise sanitaire

1 – Les Fonds d'urgence

Le dispositif proposé par la Région comprend une participation au fonds de solidarité national et quatre outils spécifiques à la Nouvelle-Aquitaine représentant un budget global de **91,4 M€**.

a) Fonds d'aide aux associations

Un fonds régional de soutien aux associations directement impactées par la crise est créé. Il concerne les associations ayant une activité économique et employant de 1 à 50 salariés. Ce fonds est doté de 5 M€ pour des aides sous forme de subventions comprises entre 1 500 et 20 000 €.

Le CESER apprécie la mobilisation par le Conseil régional de 5 M€ destinés à soutenir les associations dont l'activité a été fortement altérée par les effets de la crise sanitaire. Les associations, très impactées par cette crise, ont été invitées à faire remonter leur dossier de demande d'aide d'urgence jusqu'à la date limite du 31 juillet. Or, les incidences de perte d'activité sont encore difficiles à mesurer et il serait de ce fait utile de reporter la date limite de dépôt des demandes. Dans le même esprit, le CESER souligne l'initiative de la collectivité qui a mobilisé 10 M€ au total pour participer à l'acquisition de matériel de protection dont une part destinée aux personnels des EHPAD, lesquels sont en partie gérés par des associations du secteur social et médico-social.

b) Fonds d'urgence pour les entreprises

- Fonds d'urgence pour les entreprises – prêts en partenariat avec des établissements bancaires

Un fonds de prêts à des conditions privilégiées à destination des secteurs clés de l'économie régionale est créé. Doté de 20 M€, ce dispositif est mis en œuvre avec des établissements bancaires de la place qui complètent le prêt de la Région dans la proportion de 1 pour 4, soit une capacité totale d'intervention de 100 M€. Un complément de 1,8 M€ permet également d'accorder des bonifications d'intérêts. A cela s'ajoute un fonds de prêt pour soutenir la trésorerie des petits commerces, artisans et services de proximité doté par la Région de 12 M€. Cofinancé par la Banque des territoires, il permet de mobiliser 24 M€ de prêts compris entre 5 000 et 15 000 €. Il est mis en œuvre par les associations de prêts d'honneur prioritairement sur le territoire des communautés de communes. Il peut être étendu en partenariat avec les Communautés d'agglomération, les Communautés urbaines et la Métropole.

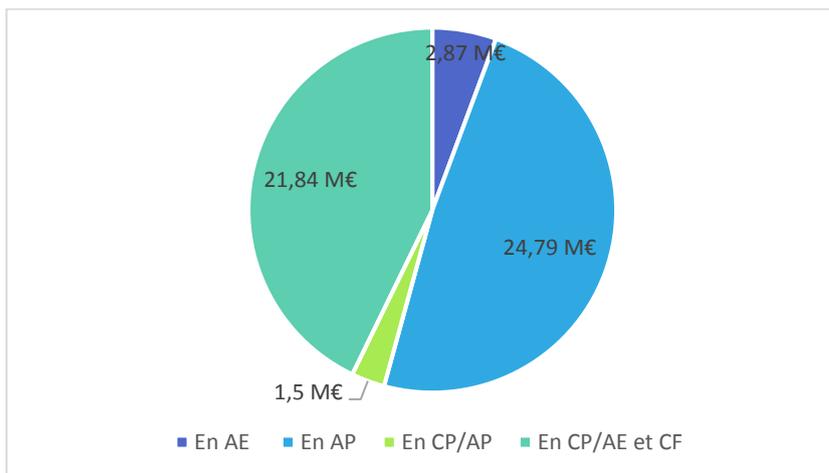
- Fonds d'urgence pour les entreprises – subventions et prêts régionaux

Un fonds régional pour soutenir la trésorerie des PME de 5 à 250 salariés est créé. Doté de 15 M€ pour des aides sous forme de subventions ou de prêts publics compris entre 10 000 et 500 000 €, il permet aux EPCI qui le souhaiteront de compléter les aides régionales, sans limitation d'activités, ni de taille d'entreprises.

Le Conseil régional ne devrait pas se satisfaire de flécher l'aide régionale uniquement sur la trésorerie des entreprises mais dès maintenant les aider à la réalisation de leurs projets, afin de permettre une vraie relance.

2 – Les dépenses supplémentaires en lien avec la crise sanitaire

Total des de ces dépenses :



3. Les dépenses nouvelles « incontournables »

Ces dépenses supplémentaires s'élèvent à **47,44 M€** en AP et à **57,35 M€** en AE et portent sur le projet VITIREV, les emplois associatifs, les Fonds Européens : les programmes opérationnels (PO 2014-2020) et le transport ferroviaire de voyageurs.

Le Conseil régional propose de prolonger à hauteur de 4,71 M€ (en autorisations d'engagement pour paiement en 2021 et 2022) le financement des emplois associatifs du territoire Limousin, pour les associations qui n'auraient encore pu se réorienter vers des aides sectorielles aux projets. Le CESER apprécie cette disposition tout en demandant à ce propos que les résultats de l'évaluation conduite dans le cadre de la CEPP soient formellement communiqués aux assemblées.

Il aurait souhaité une réduction plus progressive de cette aide.

Il considère que les premiers enseignements de cette crise devraient inciter le Conseil régional à une réflexion plus approfondie sur les modalités de soutien à un tissu associatif qui a non seulement su se mobiliser au plus dur de la crise en direction des plus démunis, jouer un rôle d'alerte et de vigilance sur les atteintes portées aux libertés publiques dans un régime d'état d'urgence et qui, de manière plus constante, est à l'origine de réponses alternatives parfois originales pour la création de socialités et l'animation de certains territoires.



Proposition de la commission A « Finances régionales »
Présidente : Tiphaine BICHOT ; Rapporteuse : Michelle HEIMROTH

Avec les contributions des commissions :

2 - « Développement des territoires et Mobilité » ;

Présidente : Camille de AMORIN BONNEAU ; Rapporteuse : Rima CAMBRAY

3 - « Environnement »

Présidente : Christine JEAN ; Rapporteur : Bernard GOUPY ;

5 - « Vie sociale, Culture et Citoyenneté »

Président : Alain BARREAU ; Rapporteur : Eric ROUX.

Annexe 1 : Tableau récapitulatif des crédits de paiement

Extrait du rapport du Conseil régional

TABLEAU RECAPITULATIF DES CREDITS DE PAIEMENT

| DEPENSES | | RECETTES | |
|---|----------------|----------------------------------|----------------------|
| INVESTISSEMENT | | | |
| Total Dépenses d'investissement | 66 500 000,00 | Total Recettes d'investissement | 13 756 000,00 |
| Dépenses nouvelles Covid | 78 135 000,00 | Recettes nouvelles Covid | 11 369 000,00 |
| Dépenses nouvelles hors Covid | 0,00 | Recettes nouvelles hors Covid | 9 606 000,00 |
| Pilier 1 - Développement économique - Emploi | 78 635 000,00 | | |
| Pilier 2 - Jeunesse | 500 000,00 | | |
| Pilier 3 - Aménagement du territoire | 1 000 000,00 | | |
| Pilier 4 - Transition énergétique et écologique | | | |
| Pilier 5 - Gestion des fonds européens | | | |
| Pilier 6 - Administration générale | | | |
| Dépenses annulées Covid | 0,00 | Recettes annulées Covid | -7 219 000,00 |
| Dépenses annulées hors Covid | -11 635 000,00 | Recettes annulées hors Covid | 0,00 |
| FONCTIONNEMENT | | | |
| Total Dépenses de fonctionnement | 19 495 661,94 | Total Recettes de fonctionnement | 24 099 062,00 |
| Dépenses reportées | 0,00 | Excédent 2019 | 135 220 062,00 |
| Dépenses nouvelles Covid | 36 640 000,39 | Recettes nouvelles Covid | 5 974 000,00 |
| Dépenses nouvelles hors Covid | 0,00 | Recettes nouvelles hors Covid | 17 230 000,00 |
| Pilier 1 - Développement économique - Emploi | 11 930 500,00 | | |
| Pilier 2 - Jeunesse | 8 024 000,00 | | |
| Pilier 3 - Aménagement du territoire | 9 875 389,00 | | |
| Pilier 4 - Transition énergétique et écologique | 300 000,00 | | |
| Pilier 5 - Gestion des fonds européens | | | |
| Pilier 6 - Administration générale | 6 510 111,39 | | |
| Dépenses annulées Covid | -11 751 000,00 | Recettes annulées Covid | -129 030 000,00 |
| Dépenses annulées hors Covid | - 5 393 338,45 | Recettes annulées hors Covid | -5 295 000,00 |
| TOTAL DES 2 SECTIONS | | | |
| Total Dépenses | 85 995 661,94 | Total Recettes | 37 855 062,00 |
| Dépenses reportées | 0,00 | Excédent 2019 | 135 220 062,00 |
| Dépenses nouvelles Covid | 114 775 000,39 | Recettes nouvelles Covid | 17 343 000,00 |
| Dépenses nouvelles hors Covid | 0,00 | Recettes nouvelles hors Covid | 26 836 000,00 |
| Dépenses annulées | -28 779 338,45 | Recettes annulées Covid | -136 249 000,00 |
| | | Recettes annulées hors Covid | - 5 295 000,00 |
| | | Emprunt | 48 140 599,94 |

Annexe 2 : Tableau des dépenses nouvelles

Extrait du rapport du Conseil régional

LES DEPENSES SUPPLEMENTAIRES EN LIEN AVEC LA CRISE SANITAIRE

| Pilier | Axe | Objectif | Chapitre | Programme | Libellé programme | AP | AE | CPIAP | CPIAE + CF |
|---|--|---|----------|-----------|---|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| Pilier 2. Jeunesse | 2.3 - Education | 203A - Offrir aux établissements les conditions de leur bon fonctionnement | 932 | 4022033 | Appui aux lycées | | 370 000,00 | | 370 000,00 |
| Pilier 2. Jeunesse | 2.3 - Education | 203A - Offrir aux établissements les conditions de leur bon fonctionnement | 902 | 4022032 | Appui aux lycées | 500 000,00 | | 500 000,00 | |
| Pilier 3. Aménagement du territoire | 3.7 - Santé | 307E - Mesures exceptionnelles | 932 | 4019003 | Mesures COVID - achat de matériel de santé | | 2 287 889,00 | | 2 287 889,00 |
| Pilier 3. Aménagement du territoire | 3.7 - Santé | 307E - Mesures exceptionnelles | 931 | 4019003 | Mesures COVID - achat de matériel de santé | | 852 000,00 | | 852 000,00 |
| Pilier 3. Aménagement du territoire | 3.7 - Santé | 307C - Soutenir les praticiens de demain en formation | 931 | 4019003 | Mesures COVID - achat de matériel de santé | | 350 000,00 | | 350 000,00 |
| Pilier 6. Administration générale | 6.5 - Moyens généraux | 605E - Mesures exceptionnelles | 930 | 4019002 | Mesures COVID - achat de matériel de santé | | 3 686 643,02 | | 6 018 470,00 |
| Pilier 6. Administration générale | 6.5 - Moyens généraux | 605E - Mesures exceptionnelles | 932 | 4019002 | Mesures COVID - achat de matériel de santé | | 40 000,00 | | 408 000,00 |
| Pilier 6. Administration générale | 6.6 - Opérations financières | 606C - Provisionner les risques et faire face aux dépenses imprévues | 952 | 631010 | Dépenses Imprévues | | 2 700 000,00 | | |
| Pilier 6. Administration générale | 6.5 - Moyens généraux | 605A - Gérer les bâtiments régionaux et les conditions d'accueil matérielles des agents | 930 | 4002230 | Frais de gestion courante | | 83 641,39 | | 83 641,39 |
| Pilier 6. Administration générale | 6.0 - Modernisation de l'Administration | 600B - Déployer une administration numérique | 900 | 4002300 | Systèmes d'information | 270 000,00 | | 0,00 | |
| Pilier 6. Administration générale | 6.0 - Modernisation de l'Administration | 600B - Déployer une administration numérique | 900 | 4002300 | Systèmes d'information | 35 000,00 | | 0,00 | |
| Pilier 6. Administration générale | 6.0 - Modernisation de l'Administration | 600B - Déployer une administration numérique | 930 | 4002300 | Systèmes d'information | | 30 000,00 | | 0,00 |
| Pilier 6. Administration générale | 6.0 - Modernisation de l'Administration | 600B - Déployer une administration numérique | 930 | 4002300 | Systèmes d'information | | 22 200,00 | | 0,00 |
| Pilier 6. Administration générale | 6.0 - Modernisation de l'Administration | 600B - Déployer une administration numérique | 900 | 4002300 | Systèmes d'information | 62 000,00 | | 0,00 | |
| Pilier 3. Aménagement du territoire | 3.3 - Economie territoriale et politique de retournement | 303A - Renforcer la création, la transmission et le développement des Très Petites Entreprises (TPE) dans les territoires | 909 | 4094070 | Economie territoriale | 2 000 000,00 | 0,00 | 1 000 000,00 | |
| Pilier 2. Jeunesse | 2.7 - Vie quotidienne | 207B - Favoriser les déplacements de la jeunesse sur notre territoire | 938 | 4081310 | Transports sociaux | | 6 960 000,00 | | 6 960 000,00 |
| Pilier 3. Aménagement du territoire | 3.9 - Infrastructures, transports | 309B - Rapprocher les territoires | 938 | 4081410 | Transports Interurbains hors transport à la demande | | 4 480 000,00 | | 4 480 000,00 |
| Pilier 1. Développement économique - Emploi | 1.6 - Tourisme | 106D - Soutenir le tourisme social et solidaire | 939 | 4095040 | Soutien au tourisme social et dpt d'un tourisme solidaire | | 2 200 000,00 | | |
| Pilier 1. Développement économique - Emploi | 1.7 - Agriculture | 107 C accroître la valeur de la filière alimentaire | 939 | 4093010 | Promotion qualité circuits courts | | 700 000,00 | | |
| Pilier 3. Aménagement du territoire | 3.10 - Europe et International | 310B - Développer l'internationalisation des territoires et contribuer à l'affirmation de la francophonie | 930 | 4004020 | Coopération décentralisée | | 30 000,00 | | 30 000,00 |
| TOTAL | | | | | | 2 867 000,00 | 24 792 373,41 | 1 500 000,00 | 21 840 000,39 |

LES DEPENSES SUPPLEMENTAIRES « INCONTOURNABLES »

| Pilier | Axe | Objectif | Chapitre | Programme | Libellé programme | AP | AE | CP/AP | CP/AE + CF |
|--|--|--|----------|------------|--|----------------------|----------------------|-------------|-------------|
| Pilier 1. Développement économique - Emploi | 1.7 - Agriculture | 107A - Accroître la compétitivité et l'adaptation des exploitations agricoles | 909 | 4083040 | Compétitivité | 8 337 500,00 | | | |
| Pilier 3. Aménagement du territoire | 3.11 - Vie associative et Egalité | 311A - Développer la vie associative | 934 | 4042010 | Soutien à l'emploi associatif | | 4 710 000,00 | | |
| Pilier 5. Gestion des fonds européens | 5.1 - PO AQUITAINE | 501A - Accroître les capacités d'innovation de l'économie de l'Aquitaine, le développement et la compétitivité des entreprises | 936 | 701001 | Amélioration des infrastructures des capacités de R&D | | 1 052 899,79 | | |
| Pilier 5. Gestion des fonds européens | 5.1 - PO AQUITAINE | 501A - Accroître les capacités d'innovation de l'économie de l'Aquitaine, le développement et la compétitivité des entreprises | 936 | 701002 | Investissements R&D entreprises, projets collaboratifs | | 284 028,78 | | |
| Pilier 5. Gestion des fonds européens | 5.1 - PO AQUITAINE | 501A - Accroître les capacités d'innovation de l'économie de l'Aquitaine, le développement et la compétitivité des entreprises | 936 | 701003 | Esprit d'entreprise, création reprise d'entreprise | | 3 475 198,80 | | |
| Pilier 5. Gestion des fonds européens | 5.1 - PO AQUITAINE | 501A - Accroître les capacités d'innovation de l'économie de l'Aquitaine, le développement et la compétitivité des entreprises | 936 | 701003 | Esprit d'entreprise, création reprise d'entreprise | | 15 000,00 | | |
| Pilier 5. Gestion des fonds européens | 5.2 - PO LIMOUSIN | 502A - Vers une économie innovante | 906 | 2000415010 | Axe 1 FEDER : Economie innovante | 8 209 241,67 | | | |
| Pilier 5. Gestion des fonds européens | 5.2 - PO LIMOUSIN | 502B - Transition vers une économie décarbonnée | 906 | 2000415020 | Axe 2 FEDER : Transition vers une économie décarbonnée | 6 741 202,40 | | | |
| Pilier 5. Gestion des fonds européens | 5.2 - PO LIMOUSIN | 502C - Aménagement et usages numériques | 906 | 2000415030 | Axe 3 FEDER : Aménagement et usages numériques | 1 777 257,80 | | | |
| Pilier 5. Gestion des fonds européens | 5.2 - PO LIMOUSIN | 502D - Compétences et savoir-faire | 906 | 2000415050 | Axe 5 FEDER : Patrimoine environnemental | 2 044 987,54 | | | |
| Pilier 5. Gestion des fonds européens | 5.2 - PO LIMOUSIN | 502D - Compétences et savoir-faire | 936 | 4081010 | Actions de dipl de l'apprentissage - FSE | | 500 000,00 | | |
| Pilier 5. Gestion des fonds européens | 5.1 - PO AQUITAINE | 501E - Assurer le développement intégré des quartiers urbains en difficulté | 906 | 705001 | Création d'activités économiques | 1 498 239,29 | | | |
| Pilier 5. Gestion des fonds européens | 5.1 - PO AQUITAINE | 501E - Assurer le développement intégré des quartiers urbains en difficulté | 906 | 705002 | Revitalisation physique, économique, sociale | 3 500 000,00 | | | |
| Pilier 3. Aménagement du territoire | 3.0 - Infrastructures, transports | 309A - Mailler le territoire pour plus d'accessibilité et favoriser les échanges | 908 | 3080390 | IF-CPL - Infrastructures ferroviaires-CPER 14/20) | 11 592 542,00 | | | |
| Pilier 3. Aménagement du territoire | 3.0 - Infrastructures, transports | 309A - Mailler le territoire pour plus d'accessibilité et favoriser les échanges | 908 | 3080403 | IRTI - TER - Investissement | 2 505 000,00 | | | |
| Pilier 4. Transition énergétique et écologique | 4.5 - Mobilité durable et intelligente | 405B - Favoriser le report modal de la route vers le rail | 908 | 4081230 | RER Métropolitain | 1 230 000,00 | | | |
| Pilier 2. Jeunesse | 2.7 - Vie quotidienne | 207B - Favoriser les déplacements de la jeunesse sur notre territoire | 938 | 4081310 | Transports scolaires | | 35 740 000,00 | | |
| Pilier 3. Aménagement du territoire | 3.0 - Infrastructures, transports | 309B - Rapprocher les territoires | 938 | 4081410 | Tranports interurbains hors transport à la demande | | 11 570 000,00 | | |
| TOTAL | | | | | | 47 435 970,70 | 57 347 127,37 | 0,00 | 0,00 |

« COVID-19 : Urgence, Transition et Rebond »

Séance plénière du 30 juin 2020

Le CESER suggère au Conseil régional l'inscription d'un cinquième défi : « anticipation », afin de mieux préparer les mutations à venir et de tenir compte des scénarios de sortie d'une crise sanitaire qui reste une menace persistante pour encore de trop nombreux mois.

Dans ce contexte, Le CESER considère qu'une telle « transition », voire refondation du projet régional, devra nécessairement s'accompagner d'une réflexion et de choix visant de nouveaux moyens budgétaires et financiers. Autant dire que sans une révision du panier de recettes dont disposent les Conseils régionaux, une telle refondation n'en sera que plus limitée dans ses ambitions. Le recours à un emprunt massif sera-t-il la solution pour une telle refondation, les aides européennes seront-elles redistribuées vers les régions et participeront ils au panier de recette, ce sont nos actuelles incertitudes. Qu'est-ce qui relèvera de la réaffectation de crédits et qu'est-ce qui nécessitera réellement de nouveaux financements ?

Il semble que les actions engagées pour pallier la crise restent dans une continuité des manières de penser, une certaine permanence des outils, sans constituer une réelle rupture des formes d'intervention régionale qui pourrait être mise en œuvre en même temps.

Le CESER a la conviction au regard de la crise, que le Conseil régional devra réinterroger ses politiques et ses règlements d'intervention pour poser les bases d'un modèle de développement plus solidaire, durable et résilient aux crises à venir (sanitaires, climatiques...). La résilience doit être recherchée dès à présent à l'échelle d'un territoire dans toutes ses composantes et pas seulement pour les entreprises.

La grande disparité de moyens annoncés entre les différentes actions, pour lesquelles certaines bénéficieront de crédits nettement limités, fait craindre un risque de « saupoudrage » sans réel effet structurant.

L'Assemblée socio professionnelle souhaite davantage d'informations sur la création d'un fonds de capital investissement dédié à la relance.

Comme il l'a écrit dans son expression du 8 avril le CESER demande « à conditionner ces dispositifs d'aide au maintien de l'emploi et à l'information et consultation des représentants du personnel. Il demande au Conseil régional de mettre en place un dispositif de vigilance et de contrôle afin d'éviter ou limiter les effets d'aubaine que peuvent générer ces aides ».

Le CESER demande au Conseil régional que les mesures présentées dans le futur Plan de relance portent principalement sur les TPE/PME sachant que les grands groupes sont accompagnés au niveau national.

Le modèle présenté repose sur un scénario optimiste de l'évolution de la pandémie. Dans un scénario moins favorable, dans lequel une rechute entrainerait un reconfinement (partiel ou total), quelles seraient les priorités du Conseil régional ?

Le budget supplémentaire constitue la première étape d'un processus à la fois d'ajustement mais aussi de réorientation des politiques d'intervention du Conseil régional tant la crise en cours interroge les choix de développement économique et sociétal qui ont prévalu depuis plusieurs décennies. Dans son expression du 8 avril dernier¹, le CESER Nouvelle-Aquitaine soulignait l'opportunité de « réorienter de façon globale la stratégie régionale pour engager les mutations ». L'onde de choc de la crise, dont les effets deviennent de plus en plus profonds à mesure du recul depuis le pic épidémique de mars et avril derniers, ne fait que confirmer l'utilité d'une anticipation des conséquences à plus long terme et d'une nouvelle mise en perspective. C'est la raison pour laquelle le CESER suggère au Conseil régional l'inscription d'un cinquième défi : « anticipation », afin de mieux préparer les mutations à venir et de tenir compte des scénarios de sortie d'une crise sanitaire qui reste une menace persistante pour encore de trop nombreux mois.

En cela, la nouvelle délibération n'apporte qu'une réponse partielle même si elle marque la volonté de renforcer certaines orientations déjà esquissées, notamment à travers la feuille de route « Néo Terra ». Au-delà du nécessaire accompagnement à court et moyen termes des différentes filières, le défi esquissé de la transition ne saurait se limiter aux seules dimensions écologiques et énergétiques perçues comme « gain de compétitivité ». Les transitions écologiques, énergétiques, solidaires doivent être considérées dès à présent comme des objectifs en soi et non uniquement comme des moyens de l'économie.

Il y va aussi d'un choix de société qui devra convoquer également les autres dimensions sociales, culturelles et démocratiques du développement que l'on souhaite pour la Nouvelle-Aquitaine et pour ses habitants.

Dans ce contexte, Le CESER considère qu'une telle « transition », voire refondation du projet régional, devra nécessairement s'accompagner d'une réflexion et de choix visant de nouveaux moyens budgétaires et financiers. Autant dire que sans une révision du panier de recettes dont disposent les Conseils régionaux, une telle refondation n'en sera que plus limitée dans ses ambitions. C'est pourquoi il attend de l'État et de l'Union Européenne un appui plus volontariste et à la hauteur des responsabilités et des compétences dévolues aux Régions, au bénéfice de l'ensemble des territoires qui les composent et des acteurs qui les animent dans toute leur diversité.

Une délibération entre réponse à la crise et mutations à engager

Le CESER est conscient de l'enjeu essentiel, mais aussi de la difficulté, à faire face au court terme tout en pensant, dès à présent, aux mutations économiques, sociales et environnementales à engager.

Toutefois, il semble que les actions engagées pour pallier la crise restent dans une continuité des manières de penser, une certaine permanence des outils, sans constituer une réelle rupture des formes d'intervention régionale qui pourrait être mise en œuvre en même temps. C'est notamment perceptible à la lecture des critères de ciblage des aides proposées et des indicateurs, qui ne sont pas suffisamment en adéquation avec les mutations à engager.

Tout l'enjeu pour le Conseil Régional, alors que le contexte budgétaire sera encore plus fortement contraint dans les prochaines années, sera de réinterroger ses politiques et ses règlements d'intervention pour poser les bases d'un modèle de développement plus solidaire, durable et résilient aux crises à venir (sanitaires, climatiques...). Cela imposera des choix guidés par la définition de priorités clairement établies. *Néo terra*, mais aussi différents travaux, dont ceux de la Convention Citoyenne pour le Climat ou encore du *Shift Project*, peuvent l'y aider en proposant des grilles de lecture sur lesquelles s'appuyer. Revisiter les politiques régionales impliquera aussi d'abandonner certains dispositifs, qui ne seraient plus jugés prioritaires. Les acteurs concernés devront être informés le plus en amont possible, afin qu'ils soient à même de reconsidérer ou réorienter leurs projets moins difficilement. Pour ces acteurs, un accompagnement transitoire par une offre d'ingénierie, pourrait être aidant.

La résilience doit être recherchée dès à présent à l'échelle d'un territoire dans toutes ses composantes et pas seulement pour les entreprises. Le plan régional met, à juste titre, en avant la recherche d'une plus grande résilience des territoires et de leurs acteurs, ce qui suppose un tuteur et un terreau favorable.

Le CESER invite le Conseil régional, dans le cadre de l'étude menée par l'ADIT, à définir les acteurs qui pourraient accompagner, sur le terrain, le tissu local confronté à la crise et aux mutations et transitions à engager.

Par ailleurs, le CESER relève la grande disparité de moyens annoncés entre les différentes actions. Si la

¹ « COVID-19 : expression du CESER sur l'annonce des mesures d'urgence du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, sur la situation et les perspectives »

création d'un Fonds d'investissement de capital dédié à la relance pourrait mobiliser 22,5 M€ (besoins estimés), d'autres actions du plan bénéficieront de crédits nettement plus limités, faisant craindre un risque de « saupoudrage » sans réel effet structurant.

Le CESER souhaite enfin que la dimension territoriale du plan de relance régional soit plus clairement affirmée. Comment est-ce que les actions envisagées, déclinées autour d'une logique de filières, sont-elles articulées avec les logiques territoriales ?

Quatre points de vigilance du CESER pour le Plan de relance régional

A la lecture de cette délibération, plusieurs remarques et interrogations apparaissent, en particulier :

- Qu'est-ce qui relève de la réaffectation de crédits et qu'est-ce qui nécessitera réellement de nouveaux financements ?
- Le CESER souhaite davantage d'informations sur la création d'un fonds de capital investissement dédié à la relance. En effet, il était déjà question de la création d'un fonds avant la crise sanitaire avec un objectif de lever 100 M€. Celui-ci vient-il en sus ou vient-il se substituer au projet de fonds d'investissement prévu avant la crise ? Ce fonds portera sur quel type de capital investissement (Fonds propres, amorçage, retournement, développement...) ? Pourquoi ce type de soutien ?
- *Le CESER demande à l'Etat et au Conseil régional de s'assurer que les grands groupes, aidés au plan national, assument leurs responsabilités à l'égard des sous-traitants, de leurs prestataires, des services en entreprises et de leurs salariés.*
- Le modèle présenté repose sur un scénario optimiste de l'évolution de la pandémie. Dans un scénario moins favorable, dans lequel une rechute entraînerait un reconfinement (partiel ou total), quelles seraient les priorités du Conseil régional ?



Proposition de la commission A « Finances régionales »
Présidente : Tiphaine BICHOT ; Rapporteuse : Michelle HEIMROTH

Avec les contributions des commissions :

2 - « Développement des territoires et Mobilité » ;
Présidente : Camille de AMORIN BONNEAU ; Rapporteuse : Rima CAMBRAY
3 - « Environnement »
Présidente : Christine JEAN ; Rapporteur : Bernard GOUPY ;
5 - « Vie sociale, Culture et Citoyenneté »
Président : Alain BARREAU ; Rapporteur : Eric ROUX.

Vote sur les avis du CESER
« Budget Supplémentaire – Rapport de présentation – Exercice 2020 »
&
« COVID-19 : Urgence, Transition et Rebond »

131 votants
127 pour
4 abstentions

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Dominique CHEVILLON
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine

ANNEXE 1 : COVID-19 : Des observations plus sectorielles

| Défi | Action | Observations |
|--|---|--|
| Défi n°1 Résilience – Traverser la crise | « Développement des compétences et des qualifications » pour anticiper et accélérer la reprise économique des entreprises : fonds de rebond | <ul style="list-style-type: none"> ▶ La question de l'évolution des compétences et des qualifications doit être plus clairement mise en lien avec le défi n°3 « Solidarité – Ne laisser personne au bord du chemin ». ▶ Si le CESER approuve ce dispositif visant à renforcer les compétences des salariés pour mieux accompagner les entreprises dans les transitions qui les attendent, il souhaite que les filières, les bassins économiques soient étroitement associés pour définir le plus justement possible les besoins de formation. ▶ Parmi les dispositifs favorisant les reconversions professionnelles vers de nouvelles qualifications, le CESER souligne l'intérêt des sas d'orientation, permettant aux intéressés de préciser et de mûrir leur projet. Ce type de dispositif est d'autant plus intéressant dans une phase de transition comme celle qui est attendue, afin de faciliter les nombreuses reconversions potentielles. |
| | La transformation numérique au cœur de la reprise économique | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Le CESER regrette que soient juxtaposés, dans l'action, de nombreux objectifs, au risque d'une dilution et d'une perte d'efficacité. Elle note en particulier que sont mêlés des objectifs à destination des entreprises et d'autres qui relèvent de la formation/sensibilisation du grand public (inclusion numérique, sobriété numérique pour partie...). |
| | Création d'un fonds de capital investissement dédié à la relance | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Le CESER souhaiterait connaître les raisons qui amènent la Région à développer les investissements en capital, plutôt que d'autres formes plus classiques d'accompagnement des projets (avances, subventions...) : quels avantages en attend le Conseil Régional, en termes de relance, de mise en place d'éco-socio conditionnalités ou de gouvernance des entreprises concernées ? Quelle analyse fait-il des contraintes, mais aussi des risques associés à cette forme d'intervention ? ▶ Ce fonds s'adressera aux PME. Il est indispensable, pour le CESER, que le fonds constitue une première réponse à la situation des PME de plus de 50 salariés qui sont les principales « oubliées » des plans de relance. Si cette forme d'intervention a toute sa place dans les modalités d'action régionale, le CESER s'interroge toutefois sur sa réactivité dans le cadre d'un plan de relance. ▶ Plus généralement, le CESER considère que le ciblage des aides selon les tailles d'entreprises n'est pas nécessairement le plus adapté. C'est bien l'ensemble des filières qui doivent pouvoir bénéficier d'une large palette de dispositifs d'accompagnement, sans opposer TPE, PME ou ETI... |
| | Structurer les pratiques à forte utilité sociale et écologique en faveur d'un mode d'alimentation plus sain et solidaire | <ul style="list-style-type: none"> ▶ La notion d'utilité sociale et écologique n'apparaît que dans le deuxième défi. Elle devrait irriguer l'ensemble du plan. Elle devrait notamment trouver sa place dans le premier défi, participant pleinement à la résilience des entreprises. ▶ Le CESER rappelle que les marchés, qui participent à rapprocher le commerce de proximité du consommateur, ont fait pendant la crise la preuve de leur résilience. Il souhaite que le plan régional y fasse une référence explicite et leur propose également un accompagnement. |
| Défi n°2 Transition – | Faire du potentiel photovoltaïque de la Région une opportunité | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Le CESER attire l'attention sur l'impact des centrales solaires sur la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers. Dans le rapport qu'il a consacré en 2019 à la maîtrise du foncier, le CESER rappelait la nécessité d'inscrire le |

| | | |
|--|---|---|
| Décider et impulser les transitions de la Nouvelle-Aquitaine | pour les industriels Néo-Aquitains | développement du photovoltaïque dans une perspective de gestion économe de l'espace, en privilégiant les installations sur des terrains/bâtiments déjà artificialisés. |
| | Accélérer le développement de solutions énergétiques propres, notamment pour les applications de mobilité et stockage stationnaire d'énergie : filières des batteries | ▶ Le CESER attire l'attention sur l'usage du terme « solution énergétique propre ». Si les systèmes de stockage peuvent être alimentés par des énergies renouvelables, ils ne sont pas « propres » pour autant, au regard notamment des composants auxquels ils font appel. L'ensemble du cycle de vie des batteries doit ainsi être considéré. C'est pourquoi le CESER invite à utiliser d'autres termes, comme par exemple « solution énergétique décarbonée ». |
| | Définir une feuille de route construction durable pour 3 ans (2020-2023) | ▶ S'il ne peut qu'approuver la définition d'une feuille de route dédiée à la construction durable, le CESER insiste sur la nécessité d'inscrire les projets dans une approche globale du développement urbain. Dans cette perspective, il serait souhaitable que les différents échelons de collectivités concernés (Région, Départements, EPCI/communes) travaillent ensemble sur des projets globaux, dépassant des actions au coup par coup, mêlant par exemple espaces publics, réseaux, rénovation énergétique... |
| | Appel à projet pour la rénovation énergétique du logement | ▶ Le CESER attire l'attention sur la nécessité de prévoir une action particulière sur le bâti ancien, en lien notamment avec l'utilisation de matériaux biosourcés. |
| Défi n°4 Collectif – Des territoires mobilisés pour réussir les transitions | Création du Ferrocampus à Saintes | <p>▶ S'il approuve, sur le principe, la démarche de création d'un Ferrocampus à Saintes, le CESER souhaiterait davantage d'informations sur la manière dont ce projet, dont les premiers débouchés ne sont pas attendus avant 2025, pourrait être un acteur des mutations, non seulement techniques, mais aussi en termes d'usages.</p> <p>▶ Pour le CESER, la pertinence du projet pourrait être renforcée en l'ouvrant aux acteurs du territoire régional, ainsi qu'en l'élargissant, au-delà de la seule filière ferroviaire, pour favoriser l'innovation.</p> |